

Construction sur bien propre

Par lenalice, le 04/07/2008 à 10:56

Mon mari a reçu un terrain en donation. Nous souhaitons faire construire notre résidence principale sur ce terrain. De fait, cette maison ne m'appartiendra pas.

Mon mari peut il me vendre ou me donner la moitié du terrain pour me protéger? Pouvons nous faire entrer ce terrain et uniquement ce terrain dans notre communauté nous n'avons pas de contrat)?

Merci par avance de votre réponse.